



Normes de pratique pour les

*Récréothérapeutes
et les*

*Assistants en
Récréothérapie*

AVANT-PROPOS.....	3
RÉSUMÉ DES NORMES DE PRATIQUE	8
PREMIÈRE PARTIE	
PREMIÈRE NORME : ÉVALUATION INITIALE	7
DEUXIÈME NORME : ÉLABORATION D’UN PLAN D’INTERVENTION	8
TROISIÈME NORME : MISE EN OEUVRE D’UN PLAN D’INTERVENTION	10
QUATRIÈME NORME : DOCUMENTATION	12
CINQUIÈME NORME : ÉVALUATION	13
SIXIÈME NORME : COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE	14
SEPTIÈME NORME : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	15
HUITIÈME NORME : RECHERCHE	16
NEUVIÈME NORME : DÉONTOLOGIE	17
DIXIÈME NORME : SENSIBILITÉ ENVERS LA DIVERSITÉ	18
ONZIÈME NORME : GESTION DES RISQUES	20
SECONDE PARTIE	
MESURE DU RENDEMENT AXÉ SUR LES COMPÉTENCES	22
LISTE DES INTERVENANTS	33
LISTE DE RESSOURCES	34

Avant-propos

Les Normes de pratique adoptées à l'origine par l'Association canadienne de loisir thérapeutique en 1996 ont été élaborées à partir des normes de pratique tirées de documents relatifs à la récréothérapie qui étaient alors disponibles en Amérique du Nord.

À l'occasion de son dixième anniversaire, l'association nationale des praticiens en récréothérapie (ACLT) a appelé à une revue et à une mise à jour de ces normes pour les adapter au contexte actuel. À l'avenir, on espère mettre à jour ces documents plus fréquemment.

Les praticiens cherchent à améliorer les services à la clientèle en rehaussant constamment les normes de pratiques. Afin de cerner le rôle grandissant du praticien en matière de thérapie, nous avons élargi nos efforts de documentation au-delà du cadre traditionnel de la récréothérapie. Nous avons étendu nos recherches pour inclure des thérapeutes de domaines connexes afin d'avoir une perspective globale.

Les Normes de pratique révisées de 2006 sont en quelque sorte une synthèse provenant de cinq sources en récréothérapie : ACLT édition 1996, American Therapeutic Recreation Association (ATRA), Newfoundland and Labrador Therapeutic Recreation Association (NLTRA), National Therapeutic Recreation Society (NTRS) et Therapeutic Recreation Ontario © (TRO) . La norme relative à l'*assistant* en thérapie provient de la NLTRA. Les éléments concernant la pratique en milieu communautaire intégrés aux normes *Élaboration d'un plan d'intervention* et *Mise en œuvre d'un plan d'intervention* sont fondés sur la norme correspondante de la TRO. En élaborant les normes *Gestion des risques*, *Collaboration interdisciplinaire* et *Sensibilité envers la diversité*, nous avons effectué des recherches sur les réalisations de diverses organisations canadiennes et étrangères en la matière.

Des chefs de file canadiens en récréothérapie ont apporté leur collaboration au processus d'élaboration du présent document. Des éducateurs, des gestionnaires, des praticiens et des étudiants en récréothérapie, ainsi que des professionnels de la santé, ont contribué par leurs connaissances et leur savoir-faire à la recherche. George K. Bryce, avocat et médiateur, de Vancouver, en Colombie-Britannique, a par ailleurs revu ces normes pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences provinciales et législatives partout au Canada. Ces experts venant des quatre coins du pays ont ajouté à la préparation de ce document une dimension de qualité indéniable.

Contenu

Ces normes de pratique nationales reflètent l'approche d'équipe en matière de prestation de services de récréothérapie. L'intervention de l'équipe de récréothérapeutes et d'assistants en récréothérapie est, de par sa nature, complexe et elle survient dans un large éventail de situations. Ces normes de pratique ont pour objectif de fournir un excellent service au profit des clients et comprennent, par conséquent, des directives à l'intention des assistants en thérapie.

Format

Ce document est constitué de deux parties. La première partie présente les onze normes dans un format facile à consulter. Chaque norme inclut une définition et une description du rôle du thérapeute et du rôle complémentaire de l'assistant. Les connaissances et les compétences requises de chaque membre d'équipe y sont décrites. À noter que l'assistant en récréothérapie agit sous l'autorité du récréothérapeute.

La seconde partie du document établit les critères de mesure du rendement axé sur les compétences liés directement à chaque norme. Un praticien peut s'en servir en tant qu'outil d'autovérification, alors qu'un superviseur peut s'y rapporter pour effectuer une évaluation en bonne et due forme, l'objectif final étant d'améliorer le service aux clients.

Référence principale en matière de normes de pratique

Les membres de l'Association canadienne de loisir thérapeutique sont aussi membres conjoints de leur association provinciale ou territoriale respective. Certaines associations partenaires provinciales de l'ACLT ont récemment élaboré leurs propres documents de normes de pratique. Les présentes normes nationales ne sont pas destinées à remplacer les documents des associations partenaires. Les praticiens sont invités à se référer aux deux sources compte tenu des exigences particulières liées à l'exercice de leur profession et à leur clientèle. Au cas où la pratique thérapeutique dans une juridiction particulière est régie par des certifications, des enregistrements ou des permis propres à la province ou au territoire, les praticiens sont priés de suivre les normes de pratique de la province ou du territoire en question.

Énoncé de position

Le loisir thérapeutique reconnaît le loisir, les activités et le jeu comme étant des composantes intégrales de la qualité de vie. Les services sont offerts aux personnes dont les capacités à profiter pleinement de leurs loisirs sont réduites en raison de limitations physiques, mentales, sociales ou émotionnelles.

Le loisir thérapeutique vise à assurer des interventions axées sur l'amélioration ou le maintien des fonctions d'un individu, à promouvoir l'éducation aux loisirs et à exploiter les possibilités de participation aux activités de loisir. Ces processus sont exécutés dans le but d'améliorer l'indépendance de l'individu face aux loisirs et d'optimiser la santé et la qualité de vie.

Définitions clés**Récréothérapie**

Profession qui consiste à évaluer les points forts, les besoins, les intérêts, l'état de santé, les antécédents sociaux, le statut juridique et les besoins et les valeurs ethniques d'un client; à élaborer un plan d'intervention destiné à atteindre les buts et les objectifs déterminés dans le cadre de l'étape d'évaluation initiale; à mettre en œuvre le plan d'intervention et à déterminer si les buts et les objectifs fixés pour le clients ont été atteints. Ces fonctions sont exécutées dans le but d'améliorer la qualité de vie de chaque client. (*Shank & Coyle, 2002*)

Récréo-thérapeute

Le récréo-thérapeute est un professionnel possédant les compétences nécessaires pour établir des buts et des objectifs destinés à aider les personnes souffrant d'une maladie ou d'une invalidité à mieux faire face à celle-ci grâce au loisir, et ce, par la promotion de l'optimisme, de l'indépendance et d'un mode de vie sain et par l'apprentissage d'aptitudes liées au loisir.

Les récréo-thérapeutes dirigent les assistants en récréo-thérapie dans la prestation des services et dans les activités d'intervention auprès des clients et leur apportent une collaboration à cet effet. Bien qu'ils œuvrent tous les deux dans le même but, le récréo-thérapeute et l'assistant en récréo-thérapie assument des responsabilités qui diffèrent à bien des égards.

Les récréo-thérapeutes sont chargés de l'évaluation initiale de l'état du client, de l'élaboration des plans d'intervention, de la documentation des progrès du client et de l'évaluation des résultats afin de déterminer si les buts et les objectifs ont été atteints. Dans l'exercice de son métier, le récréo-thérapeute applique des méthodes découlant de recherches récentes en récréo-thérapie et apporte un soutien aux futurs professionnels (étudiants).

Le contexte dans lequel un récréo-thérapeute évolue peut différer d'un lieu à l'autre au Canada, selon l'organisme et la clientèle desservie; toutefois, les responsabilités principales demeurent les mêmes.

Assistant en récréo-thérapie

L'assistant en récréo-thérapie est un travailleur de soutien qui agit sous la supervision d'un récréo-thérapeute pour fournir des services de récréo-thérapie. Il aide à la prestation de programmes et de services ciblés conçus pour répondre aux besoins des clients en matière de loisirs.

Il est important que l'assistant en récréo-thérapie travaille dans le cadre des tâches et des qui lui sont assignées et reconnaisse les limites de son rôle dans le processus de récréo-thérapie. Ainsi, un assistant en récréo-thérapie n'est pas autorisé à procéder à l'évaluation initiale de l'état du client, à élaborer des plans d'intervention ou à évaluer les progrès du client relativement à un plan d'intervention. Par ailleurs, il peut y avoir des aspects du plan d'intervention qui relèvent exclusivement du récréo-thérapeute. Tous les assistants en récréo-thérapie partagent trois grandes responsabilités communes, à savoir la prestation de programmes, l'observation et la communication d'information.

Les responsabilités d'un assistant en récréo-thérapie diffèrent d'un organisme, d'une ville et d'une province à l'autre. Ces responsabilités sont fonction de la politique et des procédures de l'organisme, de la description des tâches, des fonctions établies dans le cadre des classifications syndicales et des directives fournies par le récréo-thérapeute. (© 2002 NorQuest College, Edmonton AB. Adapté et reproduit sous permission.)

Première norme : Évaluation initiale

Sur réception d'une recommandation de services, mettre en place un processus clinique visant à déterminer les points forts, les besoins, les intérêts, l'état de santé, les antécédents sociaux, le statut juridique et les valeurs ethniques d'un client, ainsi que le contexte correspondant, afin de créer un plan d'intervention personnalisé.

Deuxième norme : Élaboration d'un plan d'intervention

Élaborer un plan d'intervention personnalisé fondé sur l'évaluation initiale de l'état du client, qui définit les moyens permettant d'aider ce dernier à atteindre ses buts et objectifs, à savoir la satisfaction de ses besoins physiques, sociaux, cognitifs, émotionnels et spirituels grâce aux loisirs et en prenant en considération le contexte environnant.

Troisième norme : Mise en œuvre d'un plan d'intervention

Faciliter la participation à l'éducation, à des expériences et à des interventions en matière de loisirs afin d'atteindre les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention compte tenu des besoins et des intérêts du client.

Quatrième norme : Documentation

Établir un système normalisé de consignation de l'information pour pouvoir produire des dossiers de soins confidentiels et ayant une valeur juridique et pour garantir la reddition de comptes envers les mesures prises.

Cinquième norme : Évaluation

Déterminer si les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention ont été atteints en analysant l'efficacité du service ou de l'intervention et en sollicitant la rétroaction de toutes les personnes concernées.

Sixième norme : Collaboration interdisciplinaire

Fournir des conseils et apporter sa collaboration et son soutien aux intervenants dans d'autres disciplines pertinentes, afin d'aider à la prestation de services de récréothérapie et de s'assurer que les interventions et les services sont intégrés et coordonnés et qu'il y a continuité des soins, avec pour objectif la satisfaction des besoins des clients.

Septième norme : Perfectionnement professionnel

S'assurer que les connaissances, les pratiques, les techniques et les méthodes sont à jour et sont conformes aux exigences de la profession récréothérapeutique.

Huitième norme : Recherche

Mettre en application les recherches, les études et les conclusions pertinentes afin d'améliorer la profession récréothérapeutique et, dans la mesure où cela est faisable, réaliser une nouvelle étude portant sur un aspect important de la profession.

Neuvième norme : Déontologie

Observer des principes de conduite qui garantissent la sécurité des clients et qui protègent leurs droits de manière à leur procurer un service de qualité exceptionnelle.

Dixième norme : Sensibilité envers la diversité

Traiter tous les clients de façon équitable et avec respect sans égard à la race, à l'origine ethnique, à la culture, aux croyances, au statut social, au statut matrimonial, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé, au mode de vie ou au niveau de capacité à toutes les étapes de l'intervention récréothérapeutique.

Onzième norme : Gestion des risques

Élaborer un plan d'action destiné à déterminer et à évaluer les probabilités et la gravité des risques pour les clients, les soignants et le personnel, compte tenu des installations et de l'équipement de l'organisme. Ce plan doit comprendre des procédures d'atténuation des risques et les moyens de documentation des incidents.

Définition

Sur réception d'une recommandation de services, mettre en place un processus clinique visant à déterminer les points forts, les besoins, les intérêts, l'état de santé, les antécédents sociaux, le statut juridique et les valeurs ethniques d'un client, ainsi que le contexte correspondant, afin de créer un plan d'intervention personnalisé.

Rôle du thérapeute

1.1 Connaissances

Un récréothérapeute doit avoir une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 1.1.1 Théories, modèles et principes en matière de loisirs permettant d'aborder des questions telles que les capacités fonctionnelles du client, la sensibilisation aux loisirs et les intérêts dans le domaine des loisirs.
- 1.1.2 Processus, procédures et outils d'évaluation spécifiques à chaque client.
- 1.1.3 Techniques d'évaluation initiale incluant l'observation, l'entrevue et d'autres moyens.
- 1.1.4 État de santé, antécédents sociaux, statut juridique et valeurs ethniques du client.

1.2 Compétences

Un récréothérapeute doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 1.2.1 Sélectionner les outils d'évaluation initiale et les mettre en œuvre selon les besoins de chaque client et conformément aux politiques de l'organisme.
- 1.2.3 Informer, au besoin, le client ou le soignant du processus et des procédures d'évaluation initiale.
- 1.2.4 Déterminer les besoins et les valeurs d'ordre physique, social, cognitif, émotionnel, spirituel et culturel du client.
- 1.2.5 Recueillir des renseignements auprès des soignants et d'autres intervenants selon les besoins.
- 1.2.6 Informer le client et les soignants sur les services récréothérapeutiques offerts et sur les subventions disponibles.
- 1.2.7 Communiquer les résultats de l'évaluation initiale au client, aux soignants, à l'assistant en récréothérapie et aux membres de l'équipe de soins de santé.
- 1.2.8 Coordonner et mettre à jour les listes d'attente conjointement avec les autres fournisseurs pour garantir un accès à temps aux services.
- 1.2.9 Prévoir, au besoin, des réévaluations initiales des clients

Rôle de l'assistant

1.3 Connaissances

Un assistant en récréothérapie doit avoir une compréhension de ce qui suit :

- 1.3.1 Méthodes utilisées pour recueillir les renseignements pertinents concernant les besoins quotidiens et les intérêts récréatifs des clients.

1.4 Compétences

Un assistant en récréothérapie doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 1.4.1 Recevoir quotidiennement les rétroactions des clients et des soignants.
- 1.4.2 Communiquer les rétroactions au récréothérapeute.

Définition

Élaborer un plan d'intervention personnalisé fondé sur l'évaluation initiale de l'état du client, qui définit les moyens permettant d'aider ce dernier à atteindre ses buts et objectifs, à savoir la satisfaction de ses besoins physiques, sociaux, cognitifs, émotionnels et spirituels grâce aux loisirs et en prenant en considération le contexte environnant.

Rôle du thérapeute**2.1 Connaissances**

Un récréothérapeute doit avoir une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 2.1.1 Modèles récréothérapeutiques et procédures organisationnelles en ce qui a trait à la création d'un plan d'intervention.
- 2.1.2 Incidence de l'état de santé, des antécédents sociaux et des valeurs ethniques du client sur sa participation.
- 2.1.3 Besoins du client d'après l'analyse et l'interprétation des résultats de l'évaluation initiale et l'apport du client et des soignants.
- 2.1.4 Expériences de loisirs qui faciliteraient le plus la réalisation des buts et des objectifs du client.
- 2.1.5 Adaptations et interventions pouvant servir à minimiser ou à atténuer les contraintes.
- 2.1.6 Attitudes sociales (p. ex. stéréotypes).
- 2.1.7 Principes de comportement et leur relation avec la situation de chaque client.
- 2.1.8 Droit du client de s'intégrer au sein de la collectivité et méthodes de mise en œuvre de pratiques d'intégration.
- 2.1.9 Principes d'accessibilité.
- 2.1.10 Mission et utilisation de toutes les installations au sein de la collectivité qui sont accessibles aux personnes handicapées.
- 2.1.11 Techniques et méthodes de défense des intérêts des clients afin de renforcer leur capacité au sein de la communauté.
- 2.1.12 Manière dont les différents groupes d'intérêts et les règlements (p. ex., concernant les personnes handicapées et les aînés) peuvent fournir un appui aux clients.

2.2 Compétences

Un récréothérapeute doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 2.2.1 Appliquer les modèles récréothérapeutiques à l'élaboration du plan d'intervention.
- 2.2.2 Élaborer des protocoles et des procédures de programmes particuliers destinés adaptés aux besoins des clients.
- 2.2.3 Appliquer l'information provenant de l'évaluation initiale de manière à dégager des buts et des objectifs à court et à long terme qui sont mesurables et réalisables.
- 2.2.4 Communiquer les détails du plan d'intervention au client, aux soignants, à l'assistant en récréothérapie et à l'équipe des soins de santé, au besoin.
- 2.2.5 Revoir et modifier les interventions ou les services pour s'assurer que les buts et les objectifs sont atteints.
- 2.2.6 Planifier les autorisations de sortie et fournir les services de suivi au besoin.
- 2.2.7 Effectuer une analyse des tâches.
- 2.2.8 Développer des partenariats avec divers fournisseurs de services au sein de la collectivité.
- 2.2.9 Déterminer les occasions en matière de loisirs participatifs au sein de la collectivité.
- 2.2.10 Informer le client et les soignants, si nécessaire, des moyens de participation à la communauté.

Rôle de l'assistant

2.3 Connaissances

Un assistant en récréothérapie doit avoir une compréhension de ce qui suit :

- 2.3.1 Large éventail d'expériences en matière de loisirs pouvant être mises en œuvre pour répondre aux besoins du client tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'intervention.
- 2.3.2 Incidence de l'état de santé, des antécédents sociaux et des valeurs culturels du client sur sa participation.
- 2.3.3 Attitudes sociales (p. ex. stéréotypes).
- 2.3.4 Droit du client de s'intégrer au sein de la collectivité.
- 2.3.5 Méthodes de mise en œuvre de pratiques d'intégration.

2.4 Compétences

Un assistant en récréothérapie doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 2.4.1 Fournir au récréothérapeute des rétroactions sur les plans d'intervention ou de services établis compte tenu des besoins, des intérêts, des aptitudes et des habiletés des clients.
- 2.4.2 S'assurer que les buts du client et les objectifs du plan d'intervention seront atteints en se guidant sur les directives fournies par le récréothérapeute.

Définition

Faciliter la participation à l'éducation, à des expériences et à des interventions en matière de loisirs afin d'atteindre les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention compte tenu des besoins et des intérêts du client.

Rôle du thérapeute**3.1 Connaissances**

Un récréothérapeute doit avoir une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 3.1.1 Incidence de l'état de santé, des antécédents sociaux et des valeurs ethniques du client sur sa participation.
- 3.1.2 Méthode de mise en œuvre des interventions visant à répondre aux besoins du client compte tenu de ses forces et de ses capacités.
- 3.1.3 Méthode de supervision et de gestion des programmes de loisirs, compte tenu des capacités des clients et des ressources des organismes et de la collectivité.
- 3.1.4 Techniques de facilitation.

3.2 Compétences

Un récréothérapeute doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 3.2.1 Élaborer et utiliser divers protocoles d'intervention pour favoriser le changement désiré chez les clients.
- 3.2.2 Orienter les initiatives liées à l'éducation en matière de loisirs, à l'intervention fonctionnelle et à la participation aux activités récréatives et superviser les assistants en récréothérapie et les bénévoles dans leurs interventions auprès des clients en ce qui a trait à la participation aux activités récréatives.
- 3.2.3 Coordonner la logistique des installations, du financement et des interventions.
- 3.2.4 Encourager les clients, les soignants et les personnes clés à participer.
- 3.2.5 Passer en revue les progrès du client et, en collaboration avec ce dernier et les soignants, modifier au besoin les buts et les objectifs.
- 3.2.6 Faciliter l'utilisation des installations de la collectivité qui sont accessibles aux personnes handicapées.

Rôle de l'assistant

3.3 Connaissances

Un assistant en récréothérapie doit avoir une compréhension de ce qui suit :

- 3.3.1 Incidence de l'état de santé, des antécédents sociaux et des valeurs ethniques du client sur sa participation.
- 3.3.2 Méthode de mise en œuvre des interventions visant à répondre aux besoins particuliers du client compte tenu de ses forces et de ses capacités.
- 3.3.3 Agencement des détails structurels d'une intervention touchant les installations, les ressources financières, l'équipement et les fournitures selon les instructions fournies par le récréothérapeute.

3.4 Compétences

Un assistant en récréothérapie doit être en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 3.4.1 Aider à la mise en œuvre des interventions liées à la participation aux activités récréatives compte tenu des forces et des capacités du client.
- 3.4.2 Encourager les clients et les soignants à participer quand cela est approprié.
- 3.4.3 Développer et maintenir une relation récréothérapeutique avec le client.
- 3.4.4 Faire rapport au récréothérapeute de ses observations relativement aux interventions.
- 3.4.5 Aider les clients à s'impliquer dans la collectivité sous l'autorité du récréothérapeute.

Définition

Établir un système normalisé de consignation de l'information pour pouvoir produire des dossiers de soins confidentiels et ayant une valeur juridique et pour garantir la reddition de comptes envers les mesures prises.

Rôle du thérapeute**4.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 4.1.1 Méthodes de documentation utilisées par l'organisation.
- 4.1.2 Politiques et procédures de documentation de l'organisation.
- 4.1.3 Responsabilité qu'implique le fait de remplir des documents.

4.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 4.2.1 Remplir les documents conformément aux normes de l'organisation de façon précise et professionnelle, en utilisant la terminologie propre à l'organisme.
- 4.2.2 Rédiger un sommaire des services de récréothérapie fournis à chaque client et, au besoin, un sommaire d'autorisation de sortie.
- 4.2.3 Indiquer dans le document la fréquence, la durée et la description de l'intervention, ainsi que l'activité de facilitation et la nature de la participation du client.
- 4.2.4 Examiner et mettre à jour périodiquement les documents conformément aux normes de l'organisation.
- 4.2.5 Documenter les attributions de fonds et les dépenses.
- 4.2.6 Mesurer la charge de travail conformément aux normes de l'organisation.

Rôle de l'assistant**4.3 Connaissances**

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 4.3.1 Méthodes de documentation utilisées par l'organisation.
- 4.3.2 Politiques et procédures de documentation de l'organisation.
- 4.3.3 Responsabilité qu'implique le fait de remplir des documents.

4.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 4.4.1 Communiquer au récréothérapeute l'information requise concernant la documentation.
- 4.4.2 Mesurer la charge de travail conformément aux normes de l'organisation.

Définition

Déterminer si les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention ont été atteints en analysant l'efficacité du service ou de l'intervention et en sollicitant la rétroaction de toutes les personnes concernées.

Rôle du thérapeute

5.1 Connaissances

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 5.1.1 Instruments et méthodes de mesure objective des résultats.
- 5.1.2 Techniques et procédures d'évaluation officielle conformément aux politiques de l'organisation.

5.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 5.2.1 Interpréter et analyser le niveau de participation du client et déterminer si les buts et les objectifs d'intervention sont atteints d'après les mesures orientées sur le résultat.
- 5.2.2 Déterminer s'il faut conserver, modifier ou supprimer les buts et les objectifs compte tenu des résultats de l'évaluation.
- 5.2.3 Adopter formellement l'apport du client, des soignants et des autres personnes clés au processus d'évaluation ou à la préparation de la transition ou de la cessation des services et communiquer les conclusions aux professionnels pertinents.
- 5.2.4 Préparer le client et les soignants à la transition, à la cessation des services ou au suivi.

Rôle de l'assistant

5.3 Connaissances

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 5.3.1 Méthodes utilisées pour évaluer informellement la réponse du client au plan d'intervention de façon quotidienne.

5.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 5.4.1 Solliciter de manière informelle l'apport du client, des soignants et d'autres membres de l'équipe de soins de santé afin d'aider le récréothérapeute dans le processus d'évaluation.
- 5.4.2 Communiquer les rétroactions au récréothérapeute.

Définition

Fournir des conseils et apporter sa collaboration et son soutien aux intervenants dans d'autres disciplines pertinentes, afin d'aider à la prestation de services de récréothérapie et de s'assurer que les interventions et les services sont intégrés et coordonnés et qu'il y a continuité des soins, avec pour objectif la satisfaction des besoins des clients.

Rôle du thérapeute**6.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 6.1.1 Rôles du récréothérapeute et de l'assistant en récréothérapie en tant que membres d'une équipe interdisciplinaire.
- 6.1.2 Importance des autres professionnels et de leur contribution en ce qui a trait aux besoins médicaux, sociaux, psychologiques, émotionnels, physiques et spirituels du client.

6.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 6.2.1 Communiquer de façon à éviter de présenter des renseignements imprécis ou trompeurs.
- 6.2.2 Aborder les conflits avec professionnalisme et respect afin de promouvoir des relations de travail positives.
- 6.2.3 Collaborer avec d'autres professions quand cela est approprié, aux évaluations, à la création de plans d'intervention individualisés, à la mise en œuvre de plans de programmes, à la production de documents et à la rédaction des évaluations.
- 6.2.4 Promouvoir l'importance de la récréothérapie auprès des autres disciplines.
- 6.2.5 Traiter avec respect les idées et les capacités provenant de chaque discipline professionnelle, membre du personnel ou bénévole prodiguant des soins au client.
- 6.2.6 Orienter les clients vers d'autres disciplines, au besoin.

Rôle de l'assistant**6.3 Connaissances**

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 6.3.1 Rôles du récréothérapeute et de l'assistant en récréothérapie en tant que membres d'une équipe interdisciplinaire.
- 6.3.2 Importance des autres professionnels et de leur contribution en ce qui a trait aux besoins médicaux, sociaux, psychologiques, émotionnels, physiques et spirituels du client.

6.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 6.4.1 Communiquer de façon à éviter de présenter des renseignements imprécis ou trompeurs.
- 6.4.2 Aborder les conflits avec professionnalisme et respect afin de promouvoir des relations de travail positives.
- 6.4.3 Collaborer au besoin avec d'autres professions.
- 6.4.4 Promouvoir l'importance de la récréothérapie auprès des autres disciplines.
- 6.4.5 Traiter avec respect les idées et les capacités provenant de chaque discipline professionnelle, membre du personnel ou bénévole prodiguant des soins au client.

Définition

S'assurer que les connaissances, les pratiques, les techniques et les méthodes sont à jour et sont conformes aux exigences de la profession récréothérapeutique.

Rôle du thérapeute**7.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 7.1.1 Normes de pratique en récréothérapie et pratiques et théories des organismes connexes.
- 7.1.2 Organisations œuvrant dans le domaine de la récréothérapie à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale.

7.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 7.2.1 Suivre les lignes directrices établies conformément aux normes de pratique en récréothérapie.
- 7.2.2 Procéder à des autoévaluations et à des évaluations du rendement afin de déterminer et d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires à l'accomplissement des responsabilités inhérentes au poste.
- 7.2.3 Planifier la formation interne et les séances de perfectionnement du personnel et y participer.
- 7.2.4 Repérer et poursuivre des possibilités en matière de formation.
- 7.2.5 Obtenir et renouveler les accréditations requises par les associations professionnelles nationales ou provinciales et les organismes d'emploi.
- 7.2.6 Partager les nouvelles connaissances et aptitudes avec les collègues, les étudiants et les bénévoles.
- 7.2.7 Superviser et appuyer les futurs thérapeutes (étudiants).

Rôle de l'assistant**7.3 Connaissances**

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 7.3.1 Normes de pratique en récréothérapie et pratiques et théories des organismes connexes.

7.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 7.4.1 Mettre en pratique les lignes directrices établies conformément aux normes de pratique en récréothérapie.
- 7.4.2 Procéder à des autoévaluations afin de déterminer et d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires à l'accomplissement des responsabilités inhérentes au poste.
- 7.4.3 Participer à la formation interne et aux séances de perfectionnement du personnel.
- 7.4.4 Repérer et poursuivre des possibilités en matière de formation.
- 7.4.5 Obtenir et renouveler les accréditations requises par les associations nationales ou provinciales et les organismes d'emploi.
- 7.4.6 Partager les nouvelles connaissances et aptitudes avec les collègues, les bénévoles et les étudiants, le cas échéant.
- 7.4.7 Superviser et appuyer les futurs thérapeutes (étudiants).

Définition

Mettre en application les recherches, les études et les conclusions pertinentes afin d'améliorer la profession récréothérapeutique et, dans la mesure où cela est faisable, réaliser une nouvelle étude portant sur un aspect important de la profession.

Rôle du thérapeute**8.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 8.1.1 Méthodes d'accès aux recherches pertinentes dans le domaine de la récréothérapie.
- 8.1.2 Pratiques de recherche orientées sur les résultats et fondées sur l'expérience clinique.
- 8.1.3 Méthodes et protocoles de recherche utilisés par l'organisation, le milieu scientifique et le gouvernement.
- 8.1.4 Lignes directrices éthiques pour la recherche relative à des sujets humains.
- 8.1.5 Organismes de recherches pertinents pouvant fournir soutien et assistance.

8.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 8.2.1 Repérer et analyser de façon critique les travaux de recherches académiques par un examen ciblé.
- 8.2.2 Appliquer les recherches fondées sur l'expérience clinique à la pratique de la profession.
- 8.2.3 Participer à des initiatives de recherche en récréothérapie et fournir soutien et assistance dans ce domaine.
- 8.2.4 Accéder aux ressources requises, par des propositions de financement, lorsqu'il est question d'entreprendre une étude de recherche.
- 8.2.5 Développer des relations avec les organismes de recherches pertinents.
- 8.2.6 Observer les exigences énoncées dans les lignes directrices éthiques pour la recherche relative à des sujets humains (p. ex., en obtenant l'approbation et le consentement des participants, en garantissant la confidentialité des renseignements et en respectant le droit d'un participant de se retirer de l'étude).
- 8.2.7 Évaluer, analyser et interpréter les résultats des recherches avant de les annoncer au public.

Rôle de l'assistant**8.3 Connaissances**

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 8.3.1 Méthodes d'accès aux recherches pertinentes dans le domaine de la récréothérapie.

8.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 8.4.1 Accéder aux recherches applicables et les examiner.
- 8.4.2 Appliquer les recherches fondées sur l'expérience clinique à la pratique de la profession sous l'autorité du récréothérapeute.

Définition

Observer des principes de conduite qui garantissent la sécurité des clients et qui protègent leurs droits de manière à leur procurer un service de qualité exceptionnelle.

Rôle du thérapeute**9.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

8.1.1 Code de déontologie de l'ACLT et politiques de l'organisation en matière d'éthique.

9.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

9.2.1 Se conformer aux codes de déontologie de l'ACLT.

9.2.2 S'assurer que la confidentialité, la dignité et l'autonomie du client sont respectées et préservées.

9.2.3 Signaler les cas de conduite non-éthique à la personne appropriée au sein de l'organisation.

Rôle de l'assistant**9.3 Connaissances**

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

9.3.1 Code de déontologie de l'ACLT et politiques de l'organisation en matière d'éthique.

9.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

9.4.1 Se conformer aux codes de déontologie de l'ACLT.

9.4.2 S'assurer que la confidentialité, la dignité et l'autonomie du client sont respectées et préservées.

9.4.3 Signaler les cas de conduite non-éthique à la personne appropriée au sein de l'organisation.

Définition

Traiter tous les clients de façon équitable et avec respect sans égard à la race, à l'origine ethnique, à la culture, aux croyances, au statut social, au statut matrimonial, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé, au mode de vie ou au niveau de capacité à toutes les étapes de l'intervention récréothérapeutique.

Rôle du thérapeute**10.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 10.1.1 Principes d'équité, d'impartialité et de justice sociale.
- 10.1.2 Signification de la diversité et comment accéder aux ressources qui approfondiront la compréhension de cette notion.
- 10.1.3 Ses préférences personnelles et comment les transformer en outil de compréhension.
- 10.1.4 Déclaration universelle des droits de l'homme.

10.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 10.2.1 Apprécier et respecter chaque client pour sa valeur inhérente.
- 10.2.2 Modifier ses techniques de communications verbales et non verbales en fonction du client.
- 10.2.3 Militer en faveur d'un traitement égal pour tous les clients.
- 10.2.4 Faire preuve de sensibilité envers les valeurs du client et tenir compte de la manière dont celles-ci influent sur ses décisions.
- 10.2.5 Reconnaître la vulnérabilité d'un client et le traiter de manière à renforcer la relation récréothérapeutique.
- 10.2.6 Connaître les dates du calendrier correspondant à des événements spéciaux pour différentes cultures.
- 10.2.7 Maintenir un environnement propice au respect de la diversité.

Rôle de l'assistant

10.3 Connaissances

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 10.3.1 Principes d'équité, d'impartialité et de justice sociale.
- 10.3.2 Signification de la diversité et comment accéder aux ressources qui approfondiront la compréhension de cette notion.
- 10.3.3 Ses préférences personnelles et comment les transformer en outil de compréhension.
- 10.3.4 Déclaration universelle des droits de l'homme.

10.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 10.4.1 Apprécier et respecter chaque client pour sa valeur inhérente.
- 10.4.2 Modifier ses techniques de communications verbales et non verbales en fonction du client.
- 10.4.3 Sous l'autorité du récréothérapeute, militer en faveur d'un traitement égal pour tous les clients.
- 10.4.4 Faire preuve de sensibilité envers les valeurs du client et tenir compte et de la manière dont celles-ci influent sur ses décisions.
- 10.4.5 Reconnaître la vulnérabilité d'un client et le traiter de manière à renforcer la relation récréothérapeutique.
- 10.4.6 Connaître les dates du calendrier correspondant à des événements spéciaux pour différentes cultures.
- 10.4.7 Aider le récréothérapeute à créer un environnement propice au respect de la diversité.

Définition

Élaborer un plan d'action destiné à déterminer et à évaluer les probabilités et la gravité des risques pour les clients, les soignants et le personnel, compte tenu des installations et de l'équipement de l'organisme. Ce plan doit comprendre des procédures d'atténuation des risques et les moyens de documentation des incidents.

Rôle du thérapeute**11.1 Connaissances**

Le récréothérapeute aura une compréhension approfondie de ce qui suit :

- 11.1.1 Risques potentiels dans l'organisme et dans la collectivité du client et comment éviter qu'ils causent un danger.
- 11.1.2 Risques potentiels des diverses expériences de loisirs.
- 11.1.3 Politiques, pratiques et procédures de l'organisation en ce qui concerne la gestion des risques.
- 11.1.4 Procédures d'urgence pour les situations de crise environnementale, circonstancielle ou comportementale.
- 11.1.5 Prévention des infections, des dangers et des incendies.
- 11.1.6 Lois nationales, provinciales ou territoriales pertinentes en matière de santé et de sécurité.

11.2 Compétences

Le récréothérapeute sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 11.2.1 Examiner et mettre à jour annuellement les politiques relatives à la prévention des risques.
- 11.2.2 Élaborer un plan de gestion des risques permettant de déterminer les probabilités et la gravité des risques, d'évaluer le contexte et de planifier une ligne de conduite.
- 11.2.3 Communiquer les risques potentiels aux clients et aux assistants en récréothérapie.
- 11.2.4 S'assurer que les aires de loisirs sont propres, sécuritaires et adéquatement entretenues conformément aux codes relatifs à la santé, à la sécurité et à la prévention des incendies.
- 11.2.5 Réagir adéquatement aux situations d'urgence tout en gardant son sang-froid.
- 11.2.6 Documenter toutes les questions relatives à la gestion des risques et les incidents conformément à la politique de l'organisation.
- 11.2.7 Effectuer les procédures de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de premiers soins au cas où le personnel médical est inaccessible.
- 11.2.8 Appliquer les ordres de ne pas réanimer selon les souhaits du client ou du soignant.

Rôle de l'assistant

11.3 Connaissances

L'assistant en récréothérapie aura une compréhension de ce qui suit :

- 11.3.1 Risques potentiels dans l'organisme et comment éviter qu'ils causent un danger.
- 11.3.2 Politiques, pratiques et procédures de l'organisation en ce qui concerne la gestion des risques.
- 11.3.3 Procédures d'urgence.
- 11.3.4 Prévention des infections, des dangers et des incendies.

11.4 Compétences

L'assistant en récréothérapie sera en mesure d'accomplir les fonctions suivantes :

- 11.4.1 S'assurer que les aires de loisirs sont propres, sécuritaires et adéquatement entretenues conformément aux codes relatifs à la santé, à la sécurité et à la prévention des incendies.
- 11.4.2 Réagir adéquatement aux situations d'urgence tout en gardant son sang-froid.
- 11.4.3 Documenter toutes les questions relatives à la gestion des risques et les incidents conformément à la politique de l'organisation.
- 11.4.4 Effectuer les procédures de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de premiers soins, au besoin, au cas où le personnel médical est inaccessible.
- 11.4.5 Appliquer, au besoin, les ordres de ne pas réanimer selon les souhaits du client ou du soignant.

MESURE DU RENDEMENT AXÉ SUR LES COMPÉTENCES EN RÉCRÉOTHÉRAPIE

ÉVALUATION INITIALE

Sur réception d'une recommandation de services, mettre en place un processus clinique visant à déterminer les points forts, les besoins, les intérêts, l'état de santé, les antécédents sociaux, le statut juridique et les valeurs ethniques d'un client, ainsi que le contexte correspondant, afin de créer un plan d'intervention personnalisé.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des outils et des techniques d'évaluation initiale appropriés sont utilisés selon les besoins de chaque client et conformément aux politiques de l'organisme. <input type="checkbox"/> L'évaluation initiale est fondée sur un modèle récréothérapeutique. <input type="checkbox"/> Le client ou le soignant est informé du processus et des procédures d'évaluation principale. <input type="checkbox"/> L'évaluation initiale détermine les besoins et les valeurs d'ordre physique, social, cognitif, émotionnel, spirituel et culturel du client. <input type="checkbox"/> Au besoin, les renseignements sont recueillis auprès du soignant du client et d'autres membres de l'équipe de soins de santé. <input type="checkbox"/> Le client et les soignants sont informés des services récréothérapeutiques offerts et sur les subventions disponibles. <input type="checkbox"/> Les résultats de l'évaluation initiale sont communiqués au client et à tous les intervenants, y compris les soignants, le personnel de services de récréothérapie et les membres de l'équipe interdisciplinaire. <input type="checkbox"/> Les listes d'attente sont coordonnées et mises à jour conjointement avec les autres fournisseurs de services. <input type="checkbox"/> Au besoin, des réévaluations initiales sont prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les rétroactions des clients et des soignants sont recueillies quotidiennement. <input type="checkbox"/> Les rétroactions sont communiquées au récréothérapeute.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION

Élaborer un plan d'intervention personnalisé fondé sur l'évaluation initiale de l'état du client, qui définit les moyens permettant d'aider ce dernier à atteindre ses buts et objectifs, à savoir la satisfaction de ses besoins physiques, sociaux, cognitifs, émotionnels et spirituels grâce aux loisirs et en prenant en considération le contexte environnant.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des modèles récréothérapeutiques sont appliqués dans le cadre du plan d'intervention. <input type="checkbox"/> Des protocoles et des procédures de programmes particuliers sont élaborés. <input type="checkbox"/> Des buts et des objectifs à court et à long terme mesurables et réalisables sont élaborés. <input type="checkbox"/> Les détails du plan d'intervention sont communiqués au client, aux soignants, à l'assistant en récréothérapie et à l'équipe des soins de santé au besoin. <input type="checkbox"/> Le plan d'intervention est revu et modifié de manière à refléter les changements des besoins et des capacités du client. <input type="checkbox"/> Le plan d'intervention comprend des plans d'autorisation de sortie et fournit des services de suivi au besoin. <input type="checkbox"/> L'analyse des tâches est effectuée. <input type="checkbox"/> Des partenariats sont développés avec divers fournisseurs de services au sein de la collectivité. <input type="checkbox"/> Les occasions en matière de loisirs participatifs au sein de la collectivité sont développées. <input type="checkbox"/> Le client et les soignants sont informés des moyens de participation à la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des rétroactions sur les plans d'intervention ou de services établis compte tenu des besoins, des intérêts, des aptitudes et des habiletés des clients sont fournies au récréothérapeute. <input type="checkbox"/> Sous l'autorité du récréothérapeute, des mesures sont prises pour s'assurer que les buts du client et les objectifs du plan d'intervention seront atteints.

MESURE DU RENDEMENT AXÉ SUR LES COMPÉTENCES EN RÉCRÉOTHÉRAPIE

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'INTERVENTION

Faciliter la participation à l'éducation, à des expériences et à des interventions en matière de loisirs afin d'atteindre les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention compte tenu des besoins et des intérêts du client.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des protocoles d'intervention ou de services sont élaborés et utilisés. <input type="checkbox"/> Les initiatives liées à l'éducation en matière de loisirs, à l'intervention fonctionnelle et à la participation aux activités récréatives sont orientées. <input type="checkbox"/> Les assistants en récréothérapie et les bénévoles sont supervisés dans leurs interventions portant sur la participation aux activités récréatives. <input type="checkbox"/> La logistique des installations, du financement et des interventions est coordonnée. <input type="checkbox"/> Les clients et les soignants sont encouragés à participer. <input type="checkbox"/> Une relation récréothérapeutique avec le client est développée et maintenue. <input type="checkbox"/> Les progrès du client sont passés en revue et, en collaboration avec ce dernier et les soignants, les buts et les objectifs sont modifiés au besoin. <input type="checkbox"/> L'utilisation d'installations qui sont accessibles aux personnes handicapées est facilitée. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assistance fournie pour la mise en œuvre des interventions liées à la participation aux activités récréatives compte tenu des forces et des capacités du client. <input type="checkbox"/> Les clients et les soignants sont encouragés à participer. <input type="checkbox"/> Une relation récréothérapeutique avec le client est développée et maintenue. <input type="checkbox"/> Les observations relativement aux interventions sont communiquées au récréothérapeute. <input type="checkbox"/> Les clients sont aidés à s'impliquer dans la collectivité sous l'autorité du récréothérapeute.

DOCUMENTATION

Établir un système normalisé de consignation de l'information pour pouvoir produire des dossiers de soins confidentiels et ayant une valeur juridique et pour garantir la reddition de comptes envers les mesures prises.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les documents sont remplis conformément aux normes de l'organisation de façon précise et professionnelle, en utilisant la terminologie propre à l'organisme. <input type="checkbox"/> Un sommaire des services de récréothérapie fournis à chaque client et rédigé et, au besoin, un sommaire d'autorisation de sortie est fourni. <input type="checkbox"/> La fréquence, la durée et la description de l'intervention, ainsi que l'activité de facilitation et la nature de la participation du client sont documentées. <input type="checkbox"/> Les documents sont périodiquement examinés et mis à jour conformément aux normes de l'organisation. <input type="checkbox"/> Les attributions de fonds et les dépenses sont documentées. <input type="checkbox"/> La charge de travail est mesurée conformément aux normes de l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'information requise concernant la documentation est communiquée au récréothérapeute. <input type="checkbox"/> La charge de travail est mesurée conformément aux normes de l'organisation

ÉVALUATION

Déterminer si les buts et les objectifs fixés dans le cadre du plan d'intervention ont été atteints en analysant l'efficacité du service ou de l'intervention et en sollicitant la rétroaction de toutes les personnes concernées.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="358 552 885 762">☐ Le niveau de participation du client est interprété et analysé et la réalisation des buts et des objectifs d'intervention est vérifiée d'après les mesures orientées sur le résultat. <li data-bbox="358 804 885 982">☐ La décision de conserver, de modifier ou de supprimer les buts et les objectifs est déterminée compte tenu des résultats de l'évaluation. <li data-bbox="358 1024 885 1308">☐ L'apport du client, des soignants et des autres personnes clés au processus d'évaluation ou à la préparation de la transition ou de la cessation des services est adopté formellement et les conclusions sont communiquées aux professionnels pertinents. <li data-bbox="358 1350 885 1497">☐ Le client et les soignants sont préparés à la transition, à la cessation des services ou au suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="911 552 1459 762">☐ L'apport du client, des soignants et d'autres membres de l'équipe de soins de santé est sollicité de manière informelle afin d'aider le récréothérapeute dans le processus d'évaluation. <li data-bbox="911 804 1459 909">☐ Les rétroactions sont communiquées au récréothérapeute.

COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

Fournir des conseils et apporter sa collaboration aux intervenants dans d'autres disciplines pertinentes, afin d'aider à la prestation de services de récréothérapie, avec pour objectif la satisfaction des besoins des clients.

Les professions pertinentes peuvent inclure, entre autres, les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • médecins • infirmières • psychologues • physiothérapeutes • diététiciens • ergothérapeutes • orthophonistes 	<ul style="list-style-type: none"> • travailleurs sociaux • inhalothérapeutes • enseignants • professionnels œuvrant en milieu communautaire • pharmaciens • personnel de service de pastorale • bénévoles
---	---

Thérapeute	Assistant
<input type="checkbox"/> L'information est communiquée de façon à éviter de présenter des renseignements imprécis ou trompeurs.	<input type="checkbox"/> L'information est communiquée de façon à éviter de présenter des renseignements imprécis ou trompeurs.
<input type="checkbox"/> Les conflits sont abordés avec professionnalisme et respect afin de promouvoir des relations de travail positives.	<input type="checkbox"/> Les conflits sont abordés avec professionnalisme et respect afin de promouvoir des relations de travail positives.
<input type="checkbox"/> Les idées et les informations sur les clients sont échangées avec d'autres professionnels.	<input type="checkbox"/> La collaboration est effectuée au besoin avec d'autres professions.
<input type="checkbox"/> La collaboration est établie avec d'autres professions aux fins : <ul style="list-style-type: none"> a) des évaluations initiales; b) des plans d'intervention; c) de la documentation; d) des évaluations. 	<input type="checkbox"/> L'importance de la récréothérapie est promue auprès des autres disciplines.
<input type="checkbox"/> L'importance de la récréothérapie est promue auprès des autres disciplines.	<input type="checkbox"/> Les idées et les capacités provenant de chaque discipline professionnelle, membre du personnel ou bénévole prodiguant des soins au client sont traitées avec respect.
<input type="checkbox"/> Les idées et les capacités provenant de chaque discipline professionnelle, membre du personnel ou bénévole prodiguant des soins au client sont traitées avec respect.	
<input type="checkbox"/> Les clients sont orientés vers d'autres disciplines, au besoin.	

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

S'assurer que les connaissances, les pratiques, les techniques et les méthodes sont à jour et sont conformes aux exigences de la profession récréothérapeutique

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les lignes directrices établies conformément aux normes de pratique en récréothérapie sont suivies. <input type="checkbox"/> Des autoévaluations et des évaluations du rendement sont effectuées afin de déterminer et d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires à l'accomplissement des responsabilités inhérentes au poste. <input type="checkbox"/> La formation interne et les séances de perfectionnement du personnel sont planifiées et le thérapeute y participe. <input type="checkbox"/> Les possibilités en matière de formation sont repérées et poursuivies. <input type="checkbox"/> Les accréditations requises par les associations professionnelles nationales ou provinciales et les organismes d'emploi sont obtenues et renouvelées. <input type="checkbox"/> Les nouvelles connaissances et aptitudes sont partagées avec les collègues, les étudiants et les bénévoles. <input type="checkbox"/> Les futurs thérapeutes (étudiants) sont supervisés et appuyés. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les lignes directrices établies conformément aux normes de pratique en récréothérapie sont suivies. <input type="checkbox"/> Des autoévaluations et des évaluations du rendement sont effectuées afin de déterminer et d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires à l'accomplissement des responsabilités inhérentes au poste. <input type="checkbox"/> La participation à la formation interne et aux séances de perfectionnement du personnel est effectuée. <input type="checkbox"/> Les possibilités en matière de formation sont repérées et poursuivies. <input type="checkbox"/> Les accréditations requises par les associations nationales ou provinciales et les organismes d'emploi sont obtenues et renouvelées. <input type="checkbox"/> Les nouvelles connaissances et aptitudes sont partagées avec les collègues, les bénévoles et les étudiants

RECHERCHE

Mettre en application les recherches, les études et les conclusions pertinentes afin d'améliorer la profession récréothérapeutique et, dans la mesure où cela est faisable, réaliser une nouvelle étude portant sur un aspect important de la profession.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le thérapeute accède et analyse les travaux de recherches académiques. <input type="checkbox"/> Les recherches fondées sur l'expérience clinique sont appliquées à la pratique de la profession. <input type="checkbox"/> Le thérapeute participe à des initiatives de recherche en récréothérapie et fournit soutien et assistance dans ce domaine. <input type="checkbox"/> Le thérapeute accède aux ressources requises, par des propositions de financement, lorsqu'il est question d'entreprendre une étude de recherche. <input type="checkbox"/> Des relations avec les organismes de recherches pertinents sont développées. <input type="checkbox"/> Les exigences énoncées dans les lignes directrices éthiques pour la recherche relative à des sujets humains sont observées (p. ex., en obtenant l'approbation et le consentement des participants, en garantissant la confidentialité des renseignements et en respectant le droit d'un participant de se retirer de l'étude). <input type="checkbox"/> Les résultats des recherches sont évaluées, analysées et interprétées avant leur annonce au public. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'assistant accède et examine les recherches pertinentes. <input type="checkbox"/> Les recherches fondées sur l'expérience clinique sont appliquées à la pratique de la profession sous l'autorité du récréothérapeute.

DÉONTOLOGIE

Observer des principes de conduite qui garantissent la sécurité des clients et qui protègent leurs droits de manière à leur procurer un service de qualité exceptionnelle.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le thérapeute se conforme aux codes de déontologie de l'ACLT. <input type="checkbox"/> La confidentialité, la dignité et l'autonomie du client sont préservées. <input type="checkbox"/> Les cas de conduite non-éthique sont signalés à la personne appropriée au sein de l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'assistant se conforme aux codes de déontologie de l'ACLT. <input type="checkbox"/> La confidentialité, la dignité et l'autonomie du client sont préservées. <input type="checkbox"/> Les cas de conduite non-éthique sont signalés à la personne appropriée au sein de l'organisation.

SENSIBILITÉ ENVERS LA DIVERSITÉ

Traiter tous les clients de façon équitable et avec respect sans égard à la race, à l'origine ethnique, à la culture, aux croyances, au statut social, au statut matrimonial, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé, au mode de vie ou au niveau de capacité à toutes les étapes de l'intervention récréothérapeutique.

Thérapeute	Assistant
<input type="checkbox"/> Chaque client est apprécié et respecté pour sa valeur inhérente.	<input type="checkbox"/> Chaque client est apprécié et respecté pour sa valeur inhérente.
<input type="checkbox"/> Les techniques de communications verbales et non verbales sont modifiées en fonction du client.	<input type="checkbox"/> Les techniques de communications verbales et non verbales sont modifiées en fonction du client.
<input type="checkbox"/> Le thérapeute milite en faveur d'un traitement égal pour tous les clients.	<input type="checkbox"/> Sous l'autorité du récréothérapeute, l'assistant milite en faveur d'un traitement égal pour tous les clients.
<input type="checkbox"/> Le thérapeute fait preuve de sensibilité envers les valeurs du client et de la manière dont celles-ci influent sur ses décisions.	<input type="checkbox"/> L'assistant fait preuve de sensibilité envers les valeurs du client et de la manière dont celles-ci influent sur ses décisions.
<input type="checkbox"/> La vulnérabilité du client est reconnue et celui-ci est traité de manière à renforcer la relation récréothérapeutique.	<input type="checkbox"/> La vulnérabilité du client est reconnue et celui-ci est traité de manière à renforcer la relation récréothérapeutique.
<input type="checkbox"/> Les dates du calendrier correspondant à des événements spéciaux pour différentes cultures sont connues.	<input type="checkbox"/> Les dates du calendrier correspondant à des événements spéciaux pour différentes cultures sont connues.
<input type="checkbox"/> Un environnement propice au respect de la diversité est maintenu.	<input type="checkbox"/> Le récréothérapeute est aidé à maintenir un environnement propice au respect de la diversité est maintenu.

GESTION DES RISQUES

Élaborer un plan d'action destiné à déterminer et à évaluer les probabilités et la gravité des risques pour les clients, les soignants et le personnel, compte tenu des installations et de l'équipement de l'organisme. Ce plan doit comprendre des procédures d'atténuation des risques et les moyens de documentation des incidents.

Thérapeute	Assistant
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les politiques relatives à la prévention des risques sont examinées et mises à jour annuellement. <input type="checkbox"/> Un plan de gestion des risques permettant de déterminer les probabilités et la gravité des risques, d'évaluer le contexte et de planifier une ligne de conduite est élaboré. <input type="checkbox"/> Les risques potentiels sont communiqués aux clients et aux assistants en récréothérapie. <input type="checkbox"/> Les aires de loisirs sont propres, sécuritaires et adéquatement entretenues conformément aux codes relatifs à la santé, à la sécurité et à la prévention des incendies. <input type="checkbox"/> Le thérapeute réagit adéquatement aux situations d'urgence tout en gardant son sang-froid. <input type="checkbox"/> Toutes les questions relatives à la gestion des risques et les incidents sont documentés conformément à la politique de l'organisation. <input type="checkbox"/> Les procédures de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de premiers soins sont effectuées au cas où le personnel médical est inaccessible. <input type="checkbox"/> Les ordres de ne pas réanimer sont appliqués selon les souhaits du client ou du soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les aires de loisirs sont propres, sécuritaires et adéquatement entretenues conformément aux codes relatifs à la santé, à la sécurité et à la prévention des incendies. <input type="checkbox"/> Le thérapeute réagit adéquatement aux situations d'urgence tout en gardant son sang-froid. <input type="checkbox"/> Toutes les questions relatives à la gestion des risques et les incidents sont documentés conformément à la politique de l'organisation. <input type="checkbox"/> Les procédures de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de premiers soins sont effectuées au cas où le personnel médical est inaccessible. <input type="checkbox"/> Les ordres de ne pas réanimer sont appliqués selon les souhaits du client ou du soignant.

Groupe de travail sur les normes de pratique

Rédactrice technique

Ashley Hinman

Conseil d'administration de l'ACL

Dianne Bowtell (Présidente)

Tanea Goncalves (Directrice de la certification)

Comité d'experts

Colombie-Britannique

Katherine Nordmann
Tricia Rachfall
Kellie Duckworth

Alberta

Beryl Grosso
Wendy Brown
Pam Russ
Deanna Lesage

Saskatchewan

Mark Parolin
Linda Martin
Gary Geogeson

Manitoba

Jennifer MacTavish
Rita Melon

Ontario

Colleen Hood
Adrienne Gilbert
L. Webber
Susana Yan

Professionnels paramédicaux

Silvana Mauro (Québec)
Alison Sisson (Yukon)

Québec

Flora Masella
Ana Osborne
Caroline Guy
Alison Friedman
Lucy Bridgeman

Nouveau-Brunswick

Micheline Comitz
Pierre Oulette

Nouvelle-Écosse

Jerome Singleton
Gary Comeau
Rhonda Booth
Crystal Watson
Rhonda Maclean

Terre-Neuve/Labrador

Wayne Bishop
Cathy White
Craig Davis

Avocat et médiateur

George K. Bryce

Scrutateurs

Meagen Hasek– Watt
Heather Bell

Liste de Ressources

- Alberta Association of Registered Nurses (1999). Nursing practice standards. (En ligne) Disponible: www.nurses.ab.ca/Archived/Nursing PracticeStandards.pdf
- Alberta Occupation Profiles (2005). Recreation Therapist. (En ligne) Disponible: http://www.alis.gov.ab.ca/occinfo/Content/RequestAction.asp?aspAction=GetHTMLProfile&format=html&OCCPRO_ID=71002741
- American Association of Colleges of Nurses (2002). Hallmarks of the therapist nursing practice environment. (En ligne) Disponible: www.aacn.nche.edu/Publications/positions/hallmarks.htm.
- American Therapeutic Recreation Association (2002). Standards for the practice of therapeutic recreation. Virginia, United States.
- Association of Rehabilitation Nurses (n.d.). Role descriptors. (En ligne) Disponible: www.rehabnurse.org/profresources/educator/html.
- Canadian Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists (2005). Standards for Canadian association of speech-language pathologists and audiologists. Ottawa, Canada. (En ligne) Disponible: www.caslpa.ca
- Canadian Counseling Association. Canadian counseling association standards of practice for counselors. (En ligne) Disponible: www.ccacc.ca/SOP.htm.
- Canadian Therapeutic Recreation Association (1996) CTRA Member Manual – Standards of Practice. Montreal, Canada
- Competency Profile- Counselling Therapist (2006). Dr. David Cane. Kamloops, British Columbia.
- Competency Profiles for Recreation Therapists (2006). George K. Bryce. Vancouver, British Columbia.
- Components of Diversity Sensitivity Training (En ligne) Disponible: <http://www.broward.k12.fl.us/diversity/components.htm>
- Criteria for Designation of a Health Profession. Extracts from Alberta and BC Legislation (2006). George K. Bryce. Vancouver, British Columbia.
- Dieticians of Canada (2000). Therapist standards for dieticians in Canada. Ontario, Canada. (En ligne) Disponible: www.dieticians.ca/pdf/Therapist Standards in Canada Manual.pdf.
- Diversity Sensitivity and Awareness (En ligne) Disponible: <http://www.improvingcommunications.com/diversity.html>
- Engineering Profession in Canada. Ottawa, Canada (En ligne) Disponible: www.ccpe.ca/files/guideline_code_with.pdf.

- Joint Commission on Accreditation of Healthcare Organization (2006). (En ligne) Disponible: <http://www.jointcommission.org/>.
- Monster Career Advice. (2006). Recreation Therapist. (En ligne) Disponible: http://jobprofiles.monster.com/Content/job_content/JC_health_care/JSC_HealthDiagnosingandTreatingPractitionersOther/JOB_344_recreation_therapist/jobzilla_html?jobprofiles=1
- National Council for Therapeutic Recreation Certification (2005). (En ligne) Disponible: http://www.nctrc.org/pdf/5_Job_Analysis_0605_CB.pdf
- National Hospice and Palliative Care Organization (2004). Standards of practice for hospice programs. (En ligne). Disponible: www.nhpco.org.
- National Therapeutic Recreation Society (1994). Standards of Practice for a continuum of care in therapeutic recreation. Virginia, United States
- New Zealand Society of Physiotherapists (2002). Standards of practice. Wellington, New Zealand. (En ligne) Disponible: <http://nzsp.org.nz>.
- Newfoundland and Labrador Therapeutic Recreation Association (2004). Standards for the practice of therapeutic recreation – Recreation Therapy Workers. St. John's, Canada.
- Newfoundland and Labrador Therapeutic Recreation Association (2004). Standards for the practice of therapeutic recreation – Recreation Specialists.. St. John's, Canada.
- Norquest Community College (2002). Course A: The Recreation Therapy Aid and Therapeutic Recreation, V1.02, p.16-17.
- Occupational Therapists Registration Board of Western Australia (2005). Risk Management. (En ligne) Disponible: www.otbwa.au/otboard/orb_policies_risk_management.htm.
- Practice Standards for Recreation Therapists (2006). George K. Bryce. Vancouver, British Columbia.
- Proposed Competencies for Professional, Child and Youth Work Personnel (En ligne) Disponible: www.acycp.org/childcarecompetency.pdf
- Therapeutic Recreation in Health Promotion and Rehabilitation (2002). Shank and Coyle. State College, PA. Venture.
- Therapeutic Recreation Ontario (2003). Standards of practice for therapeutic recreation ©. Ontario, Canada.
- United States Department of Labour of Statistics (2005). (En ligne) Disponible: <http://www.bls.gov/oco/ocos082.htm>.
- World Health Organization (2006). (En ligne) Disponible: <http://www.who.int/en/>.



8038 Fairmount Drive SE
Calgary, Alberta
T2H 0Y1

site: www.canadian-tr.org
courriel: ctra@canadian-tr.org

Association Canadienne de Loisir Thérapeutique
Normes de pratiques©
Expiration septembre 2006